

Le département du 77

1

Le département de la Seine et Marne

La Seine-et-Marne est un département français. Il tire son nom du fleuve Seine et de la rivière Marne. On lui a attribué le code 77. L'INSEE (l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques) est de 1 365 200 habitants : on les appelle les Seine-et-Marnais(es).

Le département de Seine-et-Marne fait partie de la région Île-de-France, dont il constitue la moitié orientale. Sa superficie représente à elle seule 50 % de celle de la région.

2

Il s'agit du département comptant le plus de départements limitrophes :

- le Val-d'Oise (95)
- la Seine-Saint-Denis (93)
- le Val-de-Marne (94)
- l'Essonne (91)
- le Loiret (45)
- l'Yonne (89)
- l'Aube (10)
- la Marne (51)
- l'Aisne (02)
- l'Oise (60)

3



4

Le panneau d'entrée dans le département



5

Le logo du conseil départemental

SEINE & MARNE 77
LE DÉPARTEMENT

Le département du 77

6

Le conseil départemental

Les habitants sont responsables de leur département. Ils élisent des conseillers départementaux pour les représenter et s'occuper des affaires quotidiennes. Ceux-ci s'occupent notamment :

- des collèges (construction, entretien, cantine, etc)
- des routes et des transports
- des musées, des monuments
- de l'aide aux personnes en difficultés

7

Un service départemental



8

La préfecture

Le président de la République nomme un préfet dans chaque département, Il est chargé de faire appliquer la politique du gouvernement :

- maintenir l'ordre
- assurer la sécurité des habitants
- organiser les élections
- délivrer des passeports, les permis de construire, etc.

La préfecture de notre département se trouve à Melun et le préfet est Jean-Luc Marx.

9

Définitions à connaître :

Le conseil départemental : c'est l'ensemble des conseillers départementaux.

Un conseiller départemental : une personne élue par les habitants d'un département pour organiser la vie de ce département.

Un département : une partie du territoire français, dirigée par un conseil département.

Un passeport : un document qui indique l'identité d'une personne et qui lui permet d'aller à l'étranger.

Le préfet : une personne nommée pour représenter l'État dans un département.

Étude de mon département

1- Colorie en rouge ton département



2- Comment s'appelle le département où tu habites ? Quel est son numéro ?

3- Quel est le nom de la préfecture de la Seine-et-Marne ?

4- A quoi sert le conseil départemental ?
